



Direction de l'Education
et des Collèges

Madame le Maire
Monsieur le Maire

Service Fonctionnement et
Aide aux Collégiens

Clermont-Ferrand, le 24 août 2009

Affaire suivie par
Cellule des aides aux collégiens
☎ : 04.73.42.20.20

OBJET : Aide Départementale à la Scolarité des collégiens pour l'année scolaire 2009/2010

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous transmettre des imprimés de demande d'aide départementale à la scolarité des collégiens pour l'année scolaire 2009/2010.

Cette aide s'adresse aux familles à revenus modestes pour faire face aux dépenses de scolarité des collégiens (frais d'internat, de demi-pension, frais scolaires,...) Conscient des dépenses de scolarité restant à la charge des familles, le Département a décidé de poursuivre ses efforts en direction des collégiens dont il a la compétence directe, en augmentant cette année encore le montant des aides.

Ces dossiers sont destinés aux collégiens (classes de 6^{ème} à 3^{ème}) des établissements de l'enseignement public ou privé, des élèves des classes de 3^{ème} découverte professionnelle en lycée professionnel, des élèves des classes de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole et les élèves des classes de 6^{ème} à 3^{ème} d'EREA. Un seul dossier doit être complété pour une même famille et muni des pièces justificatives demandées en page 3 de l'imprimé.

Je vous précise que les familles bénéficiaires d'une aide à la scolarité lors de l'année scolaire précédente, recevront un dossier de renouvellement à leur domicile. Vous trouverez ci-joint une note explicative.

Je vous rappelle que les dossiers doivent parvenir complets au Conseil général au plus tard **le 31 octobre 2009 à l'adresse ci-dessous par courrier :**

Conseil général du Puy-de-Dôme - Hôtel du Département
Direction de l'Education et des Collèges
Service Fonctionnement et aides aux collégiens
24, rue St-Esprit - 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

**Par délégation du Président,
La Vice-Présidente du Conseil général**

Pierrette DAFFIX-RAY